



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 9116

## Texte de la question

M. Gaëtan Gorce attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des personnels vacataires des chambres de commerce et d'industrie (CCI). Si la commission paritaire du 5 mars dernier a doté les agents travaillant dans les services administratifs des CCI d'un statut de droit public, conformément à un avis de la section des finances du Conseil d'Etat de 1992, les agents vacataires de droit privé demeurent dans une situation de réelle précarité : celle-ci ne peut que se trouver renforcée par le mouvement actuel de restructuration de l'activité et des services des CCI. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser sa position sur ce dossier, et le cas échéant les actions qu'il compte entreprendre à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le statut du personnel des compagnies consulaires s'applique aux agents de droit public, c'est-à-dire aux personnels dont l'employeur est une personne morale de droit public, et travaillant dans un service public administratif. Les personnels des chambres de commerce et d'industrie qui ne sont pas agents de droit public, tels que les qualifie la jurisprudence du Conseil d'Etat et du tribunal des conflits d'agents de droit privé lorsqu'ils relèvent d'un service public à caractère industriel et commercial. Ces personnels bénéficient de l'ensemble des dispositions du code du travail et donc des protections afférentes. Par ailleurs, ils ne répondent pas en général, loin s'en faut, à la qualification de vacataires. Il n'en demeure pas moins que se pose à leur sujet la question de l'élaboration de l'équivalent d'une convention collective s'inspirant, par exemple, du statut des agents de droit public. Cet aspect correspond à un souci récurrent des représentants de ces personnels, partagé par les autorités de tutelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gaëtan Gorce](#)

**Circonscription :** Nièvre (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9116

**Rubrique :** Chambres consulaires

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 1998, page 370

**Réponse publiée le :** 13 avril 1998, page 2086